

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 2 mars 2009**

CG 09/1<sup>ère</sup>/I-10

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL  
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE  
ET DE LA FAMILLE**

**Transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif à temps non complet  
à 80% en un emploi à temps complet**

—  
J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, la transformation de l'emploi d'assistant socio-éducatif à temps non complet à 80%, affecté au service d'accompagnement à la famille, en un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet.

En effet, compte tenu de l'augmentation des demandes en la matière, le renforcement des actions en faveur des familles des mineurs et jeunes majeurs accueillis dans l'établissement s'avère nécessaire.

Je vous rappelle que, par délibération en date du 29 janvier 2001, cet emploi d'assistant socio-éducatif (spécialité éducation spécialisée) a été conforté et porté de 50% à 80%.

Je vous propose aujourd'hui de le transformer en un temps complet.

Je vous précise que la Commission de Surveillance a émis un avis favorable à cette proposition, lors de sa réunion en date du 20 novembre 2008.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission de surveillance réunie le 20 novembre 2008,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Décide la transformation de l'emploi d'assistant socio-éducatif à temps non complet à 80%, affecté au service d'accompagnement à la famille, en un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,